

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 25 JUILLET 2019

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 27 Juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention d'un montant de 5000 € au Comité Organisateur du Comice pour l'organisation du Comice Agricole 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'allouer une subvention d'un montant de 526,38 € à la Fourrière Départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine la décision modificative n°3 au budget communal et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet des « Sentiers de la Rose » Bellegarde-Quiers, sollicite l'ADRTL pour une prise en charge financière de la mission confiée à Anne-Marie Royer Pantin, sollicite le GAL Pithiverais-Gâtinais pour obtenir une subvention à hauteur de 80 % du montant HT du projet, ce dernier étant éligible aux fonds européens par le programme Leader, dans son action 2 « Identifier et développer les circuits touristiques et leur articulation », et sollicite un groupement de commandes entre Bellegarde et Quiers-sur-Bezonde avec en porteur de projet la commune de Bellegarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accorde à un agent communal un complément de rémunération de 1 936 € et précise que les crédits nécessaires à cette dépense figurent à l'article 6411 du budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accorde à un autre agent communal un complément de rémunération de 1 405 € et précise que les crédits nécessaires à cette dépense figurent à l'article 6411 du budget 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision du Conseil Communautaire de conserver la représentation selon les règles de droit portant à 56 le nombre de sièges, approuve la décision de représentation, portant au nombre de 3 sièges, pour la commune de Bellegarde et autorise le Maire ou un adjoint à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019, décide la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la suppression de 2 postes d'Adjoint Administratif à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2019, dit que sera faite une consultation de la Commission Technique Paritaire du Centre de Gestion du Loiret pour avis et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir pour le lot 1 (Maçonnerie-Pierre de taille) l'entreprise SNBR et pour le lot 2 (Ferronnerie) l'entreprise ARTS & FORGES et mandate le Maire ou un adjoint pour signer tous les documents afférents à ce dossier.